



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C**

Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 27 février 2024

Date d'affichage : 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/03/16

**Acquisition des biens cadastrés AI 196 – 197 – 198 – 200 d'une contenance de
24 ares et 04 centiares**

Suite au courrier reçu le 9 février 2024, Monsieur JACOBBERGER propose d'acquérir le bâtiment appartenant à la DSTT situé avenue de la Gare pour un montant de 40 000 €.

Mme le Maire ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, avec 15 VOIX CONTRE (Thierry SEGUIN, Claude LAMBOLEY, Christine HOTTINGER, Frédérique LUPFER, Michel FAIVRE, Philippe PARISOT, Alain IPPONICH, Marta HEQUET, Brigitte GRANDJEAN, David RANOUX, Roger KIFFER, Sophie TETOT (procuration à Monsieur KIFFER), Stéphane LAMBERT, Stéphane COLLILIEUX et Yves TESTON), 1 abstention (Valérie TRARI MEDJAOUI) et 6 VOIX POUR :

- Rejette l'acquisition des biens cadastrés AI 196 – 197 – 198 – 200 d'une contenance de 24 ares et 04 centiares.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE